

Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières

RNCP34744 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	211
Formacode(s)	21028, 21036, 21033, 21037
Code(s) ROME	A1405, A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

29 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 29 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSO RESPONSABLE DU LYCEE ST ILAN -FLORILAN	30621667200015	Former et organiser l'évaluation
C N P H DU VAL DE LOIRE	78611740800025	Former et organiser l'évaluation
CRTE FORMATION PROFESSIONNELLE HORTICOLE	78346979400011	Former et organiser l'évaluation
DELTA SUD FORMATION	39112427800022	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DU BOURBONNAIS	19030094700016	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DU LOIRET	19450094800048	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES CHAMBERY LA MOTTE-SERVOLEX (SAVOIE) (EPLEFPA) - LEGTA DE CHAMBERY LA MOTTE-SERVOLEX	19730813300010	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE MONTRAVEL-VILLARS	19421210600018	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE SAINT REMY DE PROVENCE	19131715500015	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES TERRE D'HORIZON - LEGTPA DE ROMANS SUR ISERE	19260791900029	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 29 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34744-responsable-de-productions->

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Afin de relever des défis économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux notamment, de proposer des produits diversifiés et de qualité pour une alimentation saine et durable, les entreprises horticoles adaptent leurs productions en fonction des exigences de la clientèle, de la demande sociétale mais aussi des contraintes réglementaires et des caractéristiques des filières de commercialisation qui évoluent, y compris au plan international. On constate par exemple que la part des consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique se renforce : 68 % en 2015 contre 43 % fin 2012. Parmi ces produits, ce sont les fruits et les légumes qui sont les plus fréquemment consommés. En 2015 les fruits et les plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont les champs de production qui possèdent la plus grande part de leurs surfaces nationales respectives conduite en agriculture biologique (respectivement 16,1% et 15,3%).

La responsabilité sociale et environnementale et l'adéquation des produits aux différents segments de marché est un préalable à toute stratégie de production et de commercialisation pour les entreprises horticoles spécialisées. Ces stratégies visent à conjuguer des logiques de performance économique, environnementale, sociale et sanitaire et s'appuient sur une recherche de qualité qui peut être gustative, esthétique, ou de présentation. Dans le cadre de la transition écologique, les modes de production appliquant des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé sont également un élément significatif de cette qualité des produits.

ACTIVITÉS VISÉES

- Conduite d'un ou plusieurs ateliers de production horticole conformément aux modes de production choisis
- Réalisation des différentes opérations de maintenance et d'entretien courant des engins, des bâtiments, des matériels et des installations
- Réalisation des activités de prévention des risques professionnels et de préservation de l'environnement
- Coordination d'une équipe de travail dans un atelier de production
- Réalisation du suivi technico-économique de l'atelier de production
- Mise en œuvre des activités connexes à l'activité de production : commercialisation, promotion, valorisation, transformation, activités de service

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 : Se situer en tant que professionnel de la production horticole

C2 : Assurer le pilotage technique des productions

C3 : Réaliser les interventions sur les végétaux

C4 : Intervenir sur les conditions de culture

C5 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Blocs de compétences

RNCP34744BC01 — Se situer en tant que professionnel de la production horticole

LISTE DE COMPÉTENCES

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou selon une autre modalité au choix

RNCP34744BC02 — Assurer le pilotage technique des productions

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales
- Coordonner le travail d'une équipe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34744BC03 — Réaliser les interventions sur les végétaux

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux
- Réaliser des travaux liés au développement des végétaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34744BC04 — Intervenir sur les conditions de culture

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des sols
- Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34744BC05 — S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

LISTE DE COMPÉTENCES

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires d'un brevet professionnel spécialité « responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières » peuvent exercer ses fonctions en tant qu'ouvrier hautement qualifié ou chef d'équipe dans différentes structures horticoles telles que :

- des entreprises spécialisées de grande dimension et de haute technicité employant une main-d'œuvre importante, intégrant parfois tout ou partie d'un champ de production ou d'une gamme de produits,
- des entreprises horticoles, exploitant généralement de faibles surfaces et orientées vers la vente de proximité en circuit court (association pour le maintien d'une agriculture paysanne, magasin de producteurs, marché, vente au détail) proposant une grande variété de produits horticoles de consommation et d'ornement,
- des entreprises très spécialisées approvisionnant d'autres exploitations horticoles et/ou des structures de mise en marché (grossistes, grandes et moyennes surfaces, jardineries),
- des organismes professionnels (station de recherche, d'expérimentation, station de conditionnement) ou territoriaux (service de production des collectivités locales, service d'espaces verts des grandes villes),
- des structures d'insertion.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chef de culture en exploitation maraîchère
- Chef de culture horticole
- Conducteur de travaux horticoles
- Ouvrier agricole en maraîchage-horticulture
- Ouvrier en production horticole biologique
- Ouvrier en production maraîchère biologique
- Ouvrier en production pépinière biologique
- Ouvrier horticole
- Ouvrier horticole serriste
- Ouvrier pépiniériste
- Ouvrier maraîchère
- Chef de culture arboricole
- Chef de station fruitière

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 476 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	107 204
Jugés difficiles à recruter	36 %
Emplois saisonniers	93 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le brevet professionnel est accessible :

1. Aux candidats âgés de dix-huit ans au moins, qui bénéficient de l'une des modalités de formation prévues au livre III de la sixième partie du code du travail ;
2. Aux candidats qui bénéficient des modalités de formation prévues au livre II de la sixième partie du code du travail. Ces candidats doivent justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel. Ces candidats doivent également justifier, lors de l'entrée en formation, de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur. Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester, avant l'entrée en formation, soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du diplôme postulé, soit de l'équivalent de trois années à temps plein.
3. Aux candidats qui demandent la validation des acquis de l'expérience en application de l'article R. 6412-1 du code du travail.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est désigné par le ministre chargé de l'agriculture. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère chargé de l'agriculture et est composé paritairement :

- a) de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ; les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- b) de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création d'une option.

Pour chaque membre du jury, un suppléant doit être désigné. Ceux ci ne peuvent intervenir dans le fonctionnement du jury qu'en l'absence des membres titulaires.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 069 €
Selon la branche	7 586 € – 9 261 €

Prise en charge	Branches concernées
9 069 €	Valeur par défaut · 207 branches
9 261 €	CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
8 813 €	CPNE de l'agriculture
7 890 €	CPNEFP des jardineries et graineteries
7 586 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP14852

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41838

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp/bp-raph/bp-rplffp>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34744/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	656
Parcours menés à terme	548
Taux d'achèvement	84 %
Période	02/2022 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	682
----------------------	-----

Montant total engagé	2 011 750 €
Coût moyen par dossier	2 950 €
Durée moyenne	805 h
Période	07/2021 – 12/2025
France compétences	67 %
Reste à charge titulaire	20 %
France Travail	12 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Régions	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.